

Aliments diététiques destinés à des fins médicales spéciales (Chapitre 7 du Titre 3 du livre 1er de la partie V du CSP)

29/07/2004

Code de la santé publique, partie réglementaire instituée par le

**PARTIE V
PRODUITS DE SANTÉ
LIVRE 1er
PRODUITS PHARMACEUTIQUES**

**TITRE III
AUTRES PRODUITS ET SUBSTANCES PHARMACEUTIQUES RÉGLEMENTÉS**

**Chapitre VII
Aliments diététiques destinés à des fins médicales spéciales**

Le présent chapitre ne comporte pas de dispositions réglementaires.

Source : Journal Officiel de la République Française n° 183 du 8 août 2004 page 14150